



OBJET Tarification des services périscolaires cantine et garderie

Réf. 2016-31-feuillet 1/2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AOUT 2016

A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Laurence NIQUET, Yoan MAZZA, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX.

Représentés : néant

Absents : Chantal MACQUET, Christelle COMBET, Jean-Philippe TAVARES,

Secrétaire de séance : Eric PIERRE

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 10

Rapporteur Marie-Noëlle MINARD

Vu la délibération du conseil municipal du 25 août 2015 n°2015-88 fixant la tarification des services périscolaires pour l'année scolaire 2015/2016 ;

Sachant qu'il convient de fixer la tarification des services périscolaires pour l'année scolaire 2016/2017 ;

Il est proposé au Conseil Municipal la délibération suivante :

A partir de la rentrée scolaire de l'année scolaire 2016/2017

Pour la cantine et les services de garderie, la tarification est modulée en fonction du Quotient Familial des familles. Le prix plancher est appliqué aux familles ayant un Quotient Familial inférieur à 505 et le prix plafond est appliqué aux familles ayant un Quotient Familial supérieur ou égal à 1820.

Les tarifs varient entre le tarif plancher et le tarif plafond de manière linéaire.

-Pour la cantine, le prix plancher est fixé à 2.250 euros et le prix plafond est fixé à 5.725 euros par repas.

-Pour la garderie le prix plancher est fixé à 0.60 euro et le prix plafond est fixé à 1.40 euro par demi-heures commencées. Les trois quart d'heure de garderie compris entre 15 h 45 et 16 h 30 seront facturés au prix d'une $\frac{1}{2}$ heure à demi-tarif.

-le gouter est facturé 0.70 euro.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter cette délibération.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant



OBJET Tarification des services périscolaires cantine et garderie

Réf. 2016-31- feuillet 2/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 AOUT 2016

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Thierry DUFOUR		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 25/08/2016

Fait et délibéré le jour, mois
Et an que dessus, le 30/08/2016
Pour extrait conforme

Date d'affichage : 31/08/2016

A Nonglard, le 30/08/2016
Le Maire,
Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 30/08/2016